

Concarneau, le 22 juin 2020



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :
Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE :

SECOND TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES **DIMANCHE 28 JUIN 2020 :**

Dans le cadre du second tour des élections municipales, dimanche 28 juin 2020, les 17 bureaux de vote (voir liste ci-jointe) seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Une permanence électorale sera ouverte aux mêmes heures au service Etat-Civil de l'Hôtel de Ville, afin de renseigner les électeurs (Tél : 02.98.50.38.10)

Sécurité sanitaire :

Les membres des bureaux de vote et les électeurs devront se présenter avec un masque (des masques seront à disposition à l'entrée des bureaux de vote, pour les personnes qui auraient oublié le leur).

Du gel hydro-alcoolique sera à disposition des électeurs à l'entrée des bureaux. Une distance d'un mètre entre chacun et un sens de circulation devront être respectés.

Pour émarger, les électeurs sont invités à se rendre au bureau de vote avec leur propre stylo bille à encre bleue, mais des stylos seront aussi à leur disposition, si nécessaire. Les surfaces de contact seront régulièrement désinfectées avec un spray virucide.

Modalités pratiques de vote :

Pour pouvoir voter, il faudra se munir impérativement d'une pièce d'identité officielle avec photo (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire sécurisé, permis de chasser, etc,...). Conformément aux directives nationales, la carte d'électeur demeure facultative et ne sera pas estampillée de la date du jour, pour ce scrutin.

En cas de changement d'adresse, les électeurs sont invités à se présenter, après les Elections Municipales, au service des Elections de la Mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Concarneau, le 22 juin 2020

!!!Déplacement du bureau de vote N°9 - Mairie de Beuzec-Conq au Bureau de vote « Restaurant de l'Ecole élémentaire de Beuzec-Conq - 6 rue de Garlodic » !!!:

Dans le cadre des mesures de sécurité sanitaires et de distanciation sociale demandées pour le second tour des élections municipales, la Préfecture a validé le déplacement exceptionnel pour ce dimanche 28 mars 2020, du bureau de vote N°9 - Mairie de Beuzec-conq au Restaurant de l'Ecole Elémentaire de Beuzec-Conq - 6 rue Garlodic. Une signalétique liée à ce déplacement de bureau sera disposée sur la voie publique pour informer la population.

Procurations :

Il est rappelé que les personnes qui souhaitent établir une procuration électorale pour le second tour des élections municipales 2020 peuvent s'adresser au Commissariat de Police de Concarneau.

Un électeur peut être détenteur de 2 procurations faites en France.

La Municipalité